

signaler à la Chambre certains items à l'égard desquels le gouvernement désire savoir s'il ne serait pas possible d'opérer quelque réduction. Tels sont : la dépense pour le gouvernement civil—pour l'administration de la justice,—pour la législation,—la milice,—les travaux publics,—la perception des droits de douanes et d'exciise,—items divers,—immigration et pêcheries. Ces items réunis forment un total d'environ \$4,000,000. Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu, et aussi promptement que possible, pour réduire cette dépense en autant qu'elle était susceptible de réduction et tout en ne perdant pas de vue l'efficacité du service public. La loi d'audition de la dernière session a été un pas dans cette voie et un pas très important. Aux termes de cette loi, chaque item de la dépense pour l'année courante doit être soumis à l'approbation de la Chambre. Il n'y aura plus d'anciens items votés les années antérieures sur lesquels le gouvernement du jour puisse compter. Chaque somme qui n'aura pas été dépensée au 1er juillet devra être remise dans le trésor et nécessitera un nouveau vote. Maintenant, Monsieur l'Orateur, la Chambre a opéré l'autre soir d'importantes réductions dans ses propres dépenses, et la nouvelle loi du service civil, qui est dans une phase avancée, mettra, quand elle sera adoptée, le service sur un pied beaucoup plus satisfaisant, et, on l'espère, beaucoup plus économique. Il y a aussi la loi relative aux dépenses contingentes. Que cette loi aura pour effet de réduire la dépense et d'établir un contrôle sur l'administration du gouvernement civil, on peut s'en convaincre en consultant le budget de l'année prochaine dans lequel nous demandons pour les dépenses contingentes une somme bien moindre que celle de l'année dernière. Nous croyons que les deux lois que je viens de mentionner nous indiquent la voie pour opérer des réductions justes et praticables (Très-bien ! très-bien !)

Je vais maintenant indiquer à la Chambre les sources d'où nous nous proposons de retirer notre revenu et les principes qui ont guidé le gouvernement pour reviser les taxes existantes. Mais avant de le faire, je veux en appeler à la patience et au patriotisme des membres de cette Chambre qui représentent les différentes localités du pays, et les prier de ne pas exiger du gouvernement dans les circonstances actuelles des crédits pour de nouveaux travaux. (Très-bien ! très-bien !) Je n'ai pas besoin de dire qu'il est très important pour le crédit de la Puissance que nous n'inaugurons pas le nouvel état de choses par rien qui ressemble à un déficit dans l'échiquier public. Il faut de toute nécessité qu'il y ait une fin aux déficits qui ont existé depuis plusieurs années dans l'ancienne province du Canada. Le gouvernement est aujourd'hui soutenu par une grande majorité dans cette Chambre et dans ce pays ; et le ministre qui, soit en réduisant la dépense, soit en imposant de nouvelles taxes, n'établirait pas un équilibre dans les finances, ne mériterait pas la confiance du pays. (Très-bien, très-bien !) Il est de la plus haute importance pour notre avenir que nous agissions d'après le principe de ne pas tolérer même la possibilité qu'il se fasse un déficit entre notre revenu et notre dépense. Si je n'étais pas soutenu dans la mise en pratique de cette politique, je ne consentirais pas à garder ma position